

DECISION

OBJET : Montceau-les-Mines - Opération de travaux de terrassement relatif au projet de construction d'un cinéma - Mission de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme de l'opération - Autorisation préalable d'attribution et de signature d'un marché de maîtrise d'œuvre passé sans publicité ni mise en concurrence.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L. 2122-1, L 2430-1, L 2431-1, L 2432-1, L 2432-2, R. 2122-8°, R 2172-1, R 2431-1, R 2431-2, R 2431-3-4°, R 2431-24 à R 2431-31 du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence et à la maîtrise d'œuvre privée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 23 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur la prise « des décisions suivantes pour les marchés de maîtrise d'œuvre, dont le montant est inférieur ou égal à 89 999 € HT [...], déterminer la localisation de l'opération, en définir le programme, en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle et, le cas échéant, fixer le montant de la prime à verser aux candidats, fixer, de la même façon, le montant des indemnités à allouer aux personnes participant aux jurys en raison de leur qualification professionnelle »,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 27 décembre 2023, accordant délégation de signature du président à Monsieur Jean-Paul Luard, conseiller communautaire délégué,

Considérant le projet d'installation d'un cinéma à Montceau-les-Mines,
Considérant la nécessité des travaux de préparation du sol, afin de pouvoir accueillir le futur bâtiment,
Vu l'estimation globale des travaux d'un montant à 280 000 € HT décomposée de la façon suivante :

Vu l'estimation prévisionnelle globale des honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 16 500 € HT, constituée des éléments de missions suivants :

Mission(s)	Désignation
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le programme de l'opération de travaux de terrassement relatifs au projet de construction d'un cinéma sur la commune de Montceau-les-Mines,
- D'en confier la maîtrise d'œuvre à la société J BUFFO INGENIERIE SARL, dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre passé sans publicité ni mise en concurrence, pour un montant prévisionnel de 16 500 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Conseiller communautaire délégué de la CUCM à signer les pièces du marché à intervenir ;
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 6 mars 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 11 mars 2024
et publié, affiché ou notifié le 11 mars 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Paul LUARD

